

Plan d'aide et de soutien aux entreprises de GPSEA : après la réponse à l'urgence, préparons la relance

Dès le début de l'épidémie du COVID-19, GPSEA s'est mobilisé dans des délais très rapides pour accompagner les quelques 23 400 entreprises et commerces du Territoire et soutenir ses plus de 800 fournisseurs et prestataires. Des mesures d'urgence ont été immédiatement mises en œuvre :

- Païement rapide des cocontractants : **le Territoire met aujourd'hui une semaine de moins pour payer les entreprises qu'il y a un an ;**
- Accélération du versement des subventions aux associations tout en leur garantissant un paiement intégral de la subvention allouée, quand bien même l'activité de l'association aurait diminué du fait de la période de confinement : **80% des crédits de subventions avaient été versés au 1er mai, contre 36% en 2019 à la même date ;**
- Assouplissement des clauses de marchés publics pour soutenir ses entreprises cocontractantes, notamment en suspendant l'application des clauses de pénalité pour retard ou inexécution des prestations et en allongeant les délais d'exécution : **des ordres de service de suspension de prestations et de prolongation des délais d'exécution ont été émis au bénéfice d'une quarantaine d'entreprises ;**
- Reprise des chantiers, dès que cela a été possible, pour soutenir l'économie dans le respect des préconisations de sécurité sanitaire : une première vague de **travaux de réaménagement de voirie et portant sur les équipements du Territoire ont redémarré pour un volume d'affaires de près de 7 millions d'euros ;**
- Suspension de la perception des loyers et des charges pour tous nos locataires économiques, commerçants, associations ou entreprises du réseau IPHE pendant la période du confinement et alors même que GPSEA a maintenu ouvert l'ensemble des équipements de son réseau d'incubateurs, de pépinières et d'hôtels d'entreprise (IPHE) : **110 entreprises sont concernées soit près de 270 000 euros de recettes non encaissées pour le Territoire entre le 16 mars et le 11 mai 2020 ;**
- Accompagnement et orientation des entreprises du territoire vers l'ensemble des dispositifs de soutien mis en place au niveau national et régional : **depuis le début de la crise sanitaire, 2 850 entreprises sont contactées régulièrement par mail pour leur apporter de l'information sur les aides et ressources disponibles**, plus de 350 entreprises ont été orientées au cours d'entretiens téléphoniques vers les dispositifs d'aide adaptés, 22 entreprises ont participé à l'appel à la solidarité avec les soignants lancé par GPSEA et 12 événements virtuels ont été organisés par les clubs d'entreprises du territoire rassemblant plus de 460 entreprises. GPSEA appuie également les communes dans leurs actions de soutien aux commerçants et restaurateurs, en apportant un soutien technique aux communes qui le souhaitent à travers la diffusion d'informations, la remise de listings d'entreprises issus de nos bases de données, ou en relayant et appuyant certaines de leurs demandes auprès des partenaires de l'Etat ou de la Région.

Aujourd'hui, GPSEA s'engage dans la préparation de la relance de l'activité à l'échelle du territoire

GPSEA se positionne aujourd'hui sur l'accompagnement de la relance, avec une nouvelle série de mesures pour soutenir les entreprises dans le redéveloppement de leur activité :

1. Apporter à très court terme une solution concrète au besoin de liquidités des TPE du territoire au moment où les aides de l'Etat vont diminuer :
 - **GPSEA octroie une franchise de loyer (annulation des loyers et charges) sur toute la durée du confinement aux commerçants et jeunes entreprises à qui elle loue des locaux dans ses centres commerciaux et dans ses pépinières d'entreprises et dont l'activité a été fortement touchée par la crise** (fermeture administrative ou baisse du chiffre d'affaire de 50% ou plus sur la période du 16 mars au 11 mai 2020 par rapport à la même période en 2019) ;
 - **GPSEA contribue à hauteur de plus de 300 000 euros à la constitution du fonds « Résilience Ile-de-France & Collectivités » pour soutenir la relance de l'activité des petites entreprises dans les 6 prochains mois :**
 - Ce fonds est alimenté par la Région Ile-de-France et par la Banque des Territoires ainsi que par les collectivités infrarégionales volontaires. Cumulable avec le fonds de solidarité, il a pour objectif d'offrir une solution de financement aux entreprises et aux structures de l'économie sociale et solidaire franciliennes pour lesquelles les réponses bancaires ne sont pas possibles ou insuffisantes (refus de prêt total ou partiel, seuil d'endettement maximal atteint...), et qui se retrouvent exposées à un risque de faillite dans les 3 à 6 mois qui viennent, alors qu'elles étaient viables avant la crise sanitaire. Sont concernées les entreprises de 0 à 20 salariés (sauf entreprises ESS, non soumises à ce plafond), quel que soit leur statut juridique, et y compris des entreprises en difficulté, qui pourront se voir accorder une avance remboursable à taux zéro de 3 000 à 100 000 euros, sur une durée maximale de 6 ans ;
 - En participant à ce fonds, GPSEA souhaite soutenir les petites et très petites entreprises qui constituent la plus grande partie du tissu économique local. Le fonds fournira également un outil adapté au soutien des commerçants et artisans de proximité, auxquels les communes sont très attentives ;
 - Les crédits apportés par GPSEA permettront de débloquer un abondement complémentaire par la Région Ile-de-France et par la Banque des Territoires. **Concrètement, chaque euro versé par GPSEA génèrera près de 4 euros réservés pour les entreprises de notre territoire.** En s'engageant à hauteur de plus de 300 000 euros, GPSEA garantit donc plus d'1 million d'euros versé à notre tissu économique local.
2. Offrir aux entreprises un accompagnement stratégique et opérationnel pour favoriser la relance de leur activité et les aider à faire les bons choix :
 - **GPSEA lance en partenariat avec la CCI du Val-de-Marne le programme « Reboost » :**
 - 30 entreprises du territoire avec un potentiel de rebond vont pouvoir bénéficier gratuitement d'un parcours d'accompagnement à la relance de l'activité, au maintien de l'emploi et à la consolidation financière dans le contexte de la crise du Covid-19. Sont éligibles les entreprises de plus de 3 ans de tous secteurs d'activité et d'au moins 10 salariés, qui étaient sur une trajectoire de croissance avant la crise. L'accompagnement sur six à douze mois croisera temps collectifs et individuels, en présentiel et à distance ;
 - Le programme, déployé par la CCI dans tout le Val-de-Marne et soutenu par l'Etat, est financé par GPSEA à hauteur de 30 000 euros pour notre territoire. Le processus de sélection des entreprises se tiendra en juin pour un démarrage du programme à partir de la mi-juin.
 - **Pour compléter ce dispositif, GPSEA organise des séminaires en ligne, en lien avec les clubs d'entreprises**, afin de permettre aux entreprises de préparer la reprise (conférence sur le développement commercial, la gestion de la trésorerie...), dans la continuité des événements dédiés d'ores-et-déjà programmés au sein des clubs d'entreprises («mobiliser le fonds de

solidarité», «votre demande de prêt garanti par l'Etat» ...): pour plus d'informations sur l'agenda des clubs, contacter economie@gpsea.fr ;

- **GPSEA continue bien sûr d'informer et orienter les entreprises, relayer les observations de terrain auprès de l'Etat et la Région, et coordonner le réseau des acteurs locaux** : GPSEA maintient les campagnes d'envois de mails et d'appels téléphoniques, et continue d'alimenter le réseau d'acteurs locaux qui accompagne les entreprises pour multiplier les canaux de diffusion des informations à destination mais également en provenance des entreprises.

Notre dispositif a vocation à s'adapter à une situation très évolutive, et pourra s'enrichir de nouvelles mesures. GPSEA étudie toutes les pistes d'actions qui pourront être mises en place pour préparer l'après-crise et encourager la reprise de l'activité – voire la relocalisation de certaines – sur le territoire, en lien avec des partenaires incontournables comme la Région Ile-de-France et les chambres consulaires.